

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Société publique locale « La cuisine près de chez nous » - communication du rapport relatif à l'exercice 2023

Séance du 25 septembre 2024

Convocation du 19 septembre 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-neuf septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Nadine Lacroix,
M. Konstantin Schallmoser par Mme Isabelle Drancy,
M. Xavier Tamby par M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 25 septembre 2024

OBJET : Société publique locale « La cuisine près de chez nous » - communication du rapport relatif à l'exercice 2023

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-5, L. 1531-1 et D. 1524-7,

Vu sa délibération du 9 juillet 2020 désignant ses représentants au sein du conseil d'administration de la société publique locale « La cuisine près de chez nous »,

Vu les comptes de la société publique locale « La cuisine près de chez nous » arrêtés au 31 décembre 2023,

Vu le rapport des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la société publique locale « La cuisine près de chez nous » pour l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 votes contre : MM. Xavier Tamby, Numa Isnard) ; M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne participent pas au vote

DONNE ACTE aux représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la société publique locale « La cuisine près de chez nous » pour l'exercice 2023 de la communication qui lui a été faite sur son activité et ses comptes pour l'exercice 2023.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



le secrétaire de séance

